

À titre d'information

DESCRIPTION DE TRAVAIL – MEMBRE DU CONSEIL DE LA SCS ET DIRECTEUR(TRICE) RÉGIONAL(E) DES PVVIH

La Société canadienne du sida :

- Servir de porte-parole national et de tribune pour la réaction communautaire à l'infection à VIH et au sida, tout en assurant la promotion et la défense des intérêts des personnes affectées
- Servir de ressource à nos organismes membres et coordonner la participation communautaire à une stratégie nationale sur le VIH et le sida.

Membre du Conseil d'administration

Structure du conseil

La Société canadienne du sida est une coalition nationale d'organismes régionaux et provinciaux. La structure du conseil d'administration reflète cet état de chose : deux représentants sont élus dans chaque région et le conseil compte trois postes de représentants à titre individuel qui n'ont pas d'affiliation régionale particulière. Chaque organisme affilié en règle a le droit de vote, pour l'élection d'un représentant régional ainsi que de trois représentants à titre individuel. Il le fait par l'entremise d'un délégué officiel à l'a.a. L'élection des représentants des PVVIH et du jeune représentant des PVVIH/sida se tient durant la Tribune des PVVIH. L'élection des directeurs régionaux et des représentants à titre individuel se tient durant l'assemblée générale annuelle.

Responsabilités :

- agir dans le meilleur intérêt de l'organisation
- diriger et non pas administrer l'organisation
- visualiser l'avenir
- s'assurer que l'organisation dispose des ressources nécessaires, y compris d'un financement approprié
- établir des liens avec les organismes membres et la communauté dans son ensemble
- participer à au moins un comité permanent du conseil
- établir des politiques
- se conformer aux règlements administratifs et aux diverses politiques et modalités de l'organisation, telles que les politiques de direction
- surveiller les finances
- adopter des politiques et des procédures opérationnelles clés
- assurer l'élaboration d'un plan à long terme pour l'organisation
- assister aux réunions et aux activités du conseil et des comités à moins que des circonstances significatives l'en empêchent
- approuver les attributions de tous les comités permanents et spéciaux du conseil
- déléguer de façon appropriée au directeur général
- sélectionner les membres du conseil et évaluer leur rendement de façon périodique
- se préparer et s'informer en vue des réunions du conseil
- participer aux discussions et aux prises de décision du conseil
- tenir le directeur général au courant des préoccupations et des enjeux des membres et des communautés
- servir pendant la durée prévue du mandat

- tous les membres du conseil d'administration sont tenus d'aider au mentorat et au soutien du Représentant PVVIH jeunesse

Qualités désirés :

- bonne connaissance de la SCS, de son mandat et de son infrastructure
- connaissance des enjeux actuels reliés au VIH-sida et engagement de se tenir au fait de ceux-ci
- capacité de consacrer de 10 à 15 jours ouvrables et 5 à 7 fins de semaine par année
- expérience au sein de conseils d'administration sans but lucratif
- capacité de communiquer en français et en anglais
- solides aptitudes en communication
- capacité de travailler en équipe
- sens de l'humour et patience
- connaissances et aptitudes en finances, en élaboration de programme, en personnel, en collecte de fonds, en relations publiques ou en questions d'ordre juridique
- Directeur général ou membre actuel du conseil d'une organisation communautaire

La Société canadienne du sida tient à mettre en place un conseil qui soit représentatif de ses membres. Nous encourageons les soumissions des personnes vivant avec le VIH-sida, des femmes, des personnes de couleur, des Autochtones et des jeunes de plus de 18 ans.

Représentants régionaux des PVVIH Descriptions de fonctions

Les représentants régionaux des PVVIH/sida de la Société canadienne du sida acceptent de remplir les conditions générales qui régissent la charge de travail, la structure hiérarchique, la durée du mandat, le temps consacré, les déplacements, les droits et les devoirs de tous les autres membres du conseil d'administration.

De plus, chaque représentants des PVVIH/sida s'engage à :

1. Assurer la communication avec les PVVIH/sida des organismes affiliés à la SCS de sa région et à représenter les intérêts de cette communauté.
2. Assurer, en collaboration avec le représentant régional, la communication avec tous les organismes affiliés à la SCS de sa région et à représenter les intérêts de ces organismes.
3. Encourager la participation stratégique et significative des PVVIH/sida du conseil de la SCS.
4. Répondre des actes du caucus régionales des PVVIH/sida lors de la Tribune.
5. Animer, au besoin, des séances portant sur la communauté des PVVIH/sida au sein de la SCS.
6. S'efforce de communiquer avec TOUS les organismes de lutte contre le sida, les organisations de soins de santé, et les groupes de jeunesse du Canada afin d'obtenir des commentaires et d'apprendre ce qui se fait par et pour les jeunes vivant avec le VIH/sida (JVVIH/sida), les jeunes qui sont à risque et ceux qui sont affectés, et d'en informer mensuellement le Représentant PVVIH/sida jeunesse.

Le formulaire est disponible à <http://www.cdnaids.ca/fr/membres/nouveautes/>